

Procès-verbal - Conseil municipal

28 septembre 2026

Ouverture de la séance et présentation

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier XIBERRAS.

L'appel des conseillers municipaux est effectué. Le quorum est largement atteint avec 20 membres présents et 3 pouvoirs.

Sont présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES,, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU et Benoît COUPECHOUX.

Arrivée de Gilles DEMERSSEMAN à 18h38

Gérard GALLET, Lucas PINNETERRE et Alain THURET sont représentés.

Monsieur Gérard GALLET donne pouvoir à Monsieur Aurélien BRAIN

Monsieur Lucas PINNETERRE donne pouvoir à Madame Véronique PINNETERRE

Monsieur Alain THURET donne pouvoir à Monsieur Gérard PIESYK

Madame Delphine DARENNE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Remerciements de l'Établissement Français du Sang (EFS) :

En préambule, Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée un courrier de remerciements adressé par le secrétariat des collectes de l'Établissement Français du Sang (EFS) Bourgogne-Franche-Comté. L'EFS a tenu à féliciter chaleureusement la commune pour l'accueil accordé lors de la collecte organisée le jeudi 30 juillet dernier à la Salle du Café Fournier. Les résultats enregistrés témoignent d'une nette progression par rapport aux chiffres de l'année 2025 :

- 51 donneurs se sont présentés (contre 41 en 2025) ;
- 45 personnes ont pu être prélevées (contre 35 en 2025) ;
- 10 nouveaux donneurs ont été enregistrés (contre seulement 2 l'année précédente).

L'EFS exprime toute sa gratitude à l'équipe municipale et aux agents pour leur collaboration au service de cette grande cause de santé publique.

Ordre du jour

1. Administration Générale et Institutionnelle

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026.

- Communication du compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Élection des délégués aux comités extérieurs (Comité de Jumelage Toucy-Kusel).
- Désignation des représentants de la commune auprès de la Mission Locale.

2. Finances locales et Vie Associative

- Modifications budgétaires diverses (Budget principal et budget annexe Lotissement les 5 Quartaux).
- Refacturation des indemnités du commissaire enquêteur du budget principal vers le budget annexe assainissement.
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).
- Attribution de subventions – Contribution financière communale 2026 au Fonds Unique de Solidarité Logement (FUSL).

3. Patrimoine, Urbanisme et Logement

- Domanys – Autorisation de vente du pavillon situé 10-20, rue du Chêne Gras.
- Mise à disposition d'un local communal dédié à l'accueil temporaire de personnes en situation d'urgence.

4. Intercommunalité, Réseaux et Partenariats

- Approbation du rapport annuel 2025 sur le service public d'élimination des déchets (CCPF).
- Approbation de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Toucy.

5. Affaires Scolaires, Culture et Action Culturelle

- Approbation du règlement intérieur et de la charte documentaire de la bibliothèque municipale.

Madame Delphine DARENNE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Déroulement et délibérations complètes

1. Administration générale et institutionnelle

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, le projet de PV de la séance du 06/07/2026 a été transmis aux membres du Conseil.

- **Débats & Échanges :**

M. Benoît COUPECHOUX prend la parole et demande que, dans les futurs procès-verbaux, tous les conseillers municipaux qui prennent la parole soient cités nominativement et non seulement désignés par "les élus de l'opposition".

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque et indique qu'il n'y a aucune opposition de principe à ce que l'ensemble des élus soient nommés nominativement lors de leurs interventions. Il fait procéder au vote.

- **Vote :** La délibération est adoptée à la majorité.
 - **Pour :** 18 voix
 - **Contre :** 5 voix (Mme Sonia CARREAU, M. Benoît COUPECHOUX, M. Gérard PIESYK, Mme Chantal RAVERDEAU, M. Alain THURET représenté par M. Gérard PIESYK)
 - **Abstention :** 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026

- **Rapporteur :** Monsieur le Maire.
- **Exposé :** Le projet de PV du 07/09/2026 a été communiqué avec la convocation.
- **Débats & Échanges :** Aucune observation n'est soulevée par les membres de l'assemblée.
- **Vote :** La délibération est adoptée à l'unanimité (23 voix Pour).

Communication du compte rendu des décisions prises par le Maire (Article L. 2122-23 du CGCT)

- **Rapporteur :** Monsieur le Maire.
- **Exposé :** Monsieur le Maire rend compte de l'ensemble des décisions prises en vertu de la délégation consentie par la délibération n° DE_054_2026 du 6 juillet 2026.
- **Débats & Échanges :**

Mme Sonia CARREAU intervient au sujet de la décision *DEC 2026-03* portant sur un contrat de mission d'avocat conclu avec Maître Dominique VOLUT concernant l'analyse juridique et le conseil relatif à la délibération DE-2025-064 (taux horaire 180 € TTC, plafonné à 20 heures). Elle demande formellement si l'analyse menée par l'avocat est clôturée et quel est le coût définitif pour la commune.

Monsieur le Maire répond que l'analyse juridique sollicitée n'est pas encore totalement terminée à ce jour et que le travail d'instruction se poursuit.

Mme Sonia CARREAU interroge ensuite la municipalité sur les modalités de diffusion de ces décisions, demandant si l'intégralité du compte rendu des décisions du Maire ne pourrait pas être affichée ou rendue accessible dans des lieux de passage public de la commune, ou sur les panneaux d'affichage de la ville.

Monsieur le Maire et les services précisent que ces documents administratifs font l'objet d'un droit de consultation sur place en Mairie pour l'ensemble des citoyens conformément aux règles du CGCT, mais qu'il n'y a pas d'obligation légale ni d'utilité à saturer l'affichage public d'informations très techniques.

- **Vote** : Prise d'acte adoptée à l'unanimité (23 voix Pour).

Élection des délégués au Comité de Jumelage Toucy-Kusel (Modification de la délibération N° DE_021_2026)

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : Par délibération du 31/03/2026, Mme Nathalie FAURE et M. Gilles DEMERSSEMAN avaient été désignés. Toutefois, l'article 3 des statuts du Comité de Jumelage stipule que le Comité doit compter 4 conseillers municipaux titulaires. Il convient d'élire deux délégués supplémentaires.

Deux candidatures sont présentées : M. Lucas PINNETERRE et Mme Anne JAMAIS.

L'assemblée valide à l'unanimité le principe d'un vote à main levée.

- **Vote** : Les candidatures de M. Lucas PINNETERRE et Mme Anne JAMAIS sont adoptées à l'unanimité (23 voix Pour).

Désignation des représentants auprès de la Mission Locale de l'Auxerrois

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : La commune doit nommer un délégué titulaire et un suppléant pour siéger aux instances de la Mission Locale de l'Auxerrois. Monsieur le Maire souligne la qualité du travail accompli par la structure auprès des jeunes Toucycois.

Sont candidates : Mme Nathalie PLANCHE (titulaire) et Mme Anne JAMAIS (suppléante).

L'assemblée valide le vote à main levée à l'unanimité.

- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

2. Finances locales et Subventions

Modifications budgétaires diverses (Budget principal et budget annexe "Lotissement les 5 Quartauts")

- **Rapporteurs** : Olivier MACARD.
- **Exposé & Détails** :
 1. **Lotissement "Les 5 Quartauts"** : Dans le cadre de la vente du terrain B 1328, une étude géotechnique des sols en secteur à retrait-gonflement des argiles s'est avérée réglementairement obligatoire (entreprise GEOTEC, 996 € TTC). Le budget annexe ne comportant aucune section de fonctionnement, il s'impose de voter le versant d'une subvention de fonctionnement de 996 € (imputée à l'article 65736212 du budget principal) et d'approuver la DM n°1 du budget annexe.

2. *Acquisition d'un rouleau compacteur* : Pour permettre à la régie municipale des services techniques d'effectuer des réparations de voirie durables et stopper les réfections temporaires à la main, achat d'un compacteur d'occasion (société SOMTP) pour 12 000 € TTC. Financement via la DM n°3 (virement du compte d'entretien 615231) et DM n°4 (ouverture du crédit au compte 215738).
3. *Projet de plantations communales* : Ajustement de crédits (DM n°5) pour financer la première phase de reboisement et de plantation d'arbres/arbustes (achat de végétaux, location de matériel roulant, paillage et piquets).
4. *Remplacement du véhicule de la Police Rurale* : Suite au sinistre du 30 juillet 2026 classant le véhicule en perte totale irréparable, achat d'un véhicule d'occasion sélectionné auprès de SAJA SAS pour 14 500 € TTC (DM n°6 par virement interne d'investissement).

- **Débats & Échanges :**

M. Benoît COUPECHOUX prend la parole concernant les choix d'investissement : il indique qu'il serait judicieux, lors de chaque présentation de dépenses d'équipement, de disposer d'une vision synthétique de l'analyse financière globale, notamment sur le retour sur investissement (ROI) attendu. Il souligne que la dépense initiale doit être mise en perspective avec les gains en fonctionnement, la durabilité des travaux réalisés ainsi que les éventuelles charges de personnel liées à leur entretien.

M. Gérard PIESYK intervient au sujet du bilan thermique des bâtiments communaux et dit que compte tenu de l'évolution du climat, il lui semble nécessaire de réfléchir au rafraîchissement thermique des écoles et de la crèche, au niveau technique comme au niveau financier.

Monsieur le Maire et **M. Olivier MACARD** répondent qu'une inspection complète des bâtiments scolaires a été menée avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services techniques. Les études géotechniques et d'isolation des structures doivent être conduites avec méthode sans précipitation, en raison des variations de sol et des coûts globaux. Monsieur le Maire rappelle qu'un plan de rafraîchissement et de rénovation des Menuiseries/Fenêtres des écoles est déjà engagé et sera poursuivi sur la durée du mandat.

Madame Jamais précise également que le bâtiment de la crèche a été mis gratuitement à disposition de la communauté de communes par une convention qui interdit à la commune de faire les travaux et qui en donne le droit et le devoir à la Communauté de Communes.

- **Vote** : Les décisions modificatives et ajustements budgétaires sont adoptés à l'unanimité (23 voix Pour).

Refacturation des indemnités du commissaire enquêteur (Budget assainissement)

- **Rapporteur** : Franck CARRASCO.
- **Exposé** : Les indemnités et cotisations sociales dues au commissaire enquêteur pour la révision du zonage d'assainissement (3 980,43 € TTC) ont été préfinancées par le budget principal. Le budget annexe Assainissement ne disposant pas d'immatriculation propre auprès des caisses, il convient d'autoriser la refacturation exacte vers ce budget annexe.

- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : En application de l'article 1406 bis du CGI et du décret n° 2026-831 du 25 août 2026, la commune peut instituer la TVLH pour inciter à la remise sur le marché des logements vacants depuis au moins deux ans au 1er janvier. La délibération de principe devant être prise avant le 1er octobre 2026 pour une application au 1er janvier 2027, le taux fera l'objet d'un vote ultérieur avant le 15 avril 2027.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

Contribution financière communale au Fonds Unique de Solidarité Logement (FUSL)

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : Participation financière au FUSL géré par le Département de l'Yonne au titre de 2026 :
 - Volet Logement : 100,00 €
 - Volet Énergie : 50,00 €
 - Total : 150,00 € (Chapitre 65, Article 65748).
- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

3. Patrimoine, Urbanisme et Logement

Domanys – Autorisation de vente d'un pavillon situé 10-20, rue du Chêne Fra

- **Rapporteur** : Robert TOUZEAU.
- **Exposé** : Avis du Conseil Municipal sollicité par l'Office Public de l'Habitat Domanys pour la cession d'un pavillon individuel situé 10-20, rue du Chêne Gras (cadastré section B n° 1404 pour 406 m²) au prix de 129 900 €.
- **Vote** : Avis favorable adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

Mise à disposition d'un local communal pour l'accueil d'urgence

- **Rapporteur** : Anne BRUNET.
- **Exposé** : Convention cadre formalisant la mise à disposition exceptionnelle et temporaire d'un local communal situé Rue Neuve, dédié au relogement d'urgence immédiat d'une personne ou famille victime d'un accident de la vie. Durée maximale de 2 jours (renouvelable une fois), à titre gratuit, en lien étroit avec le 115, le SIAO et le Conseil Départemental.

- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

Débats et échanges :

Mme Carreau demande s'il s'agit du même logement que précédemment. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Monsieur Piesyk dit que logement est trop petit et qu'il faudrait chercher un endroit pouvant accueillir une famille. Madame Brunet lui répond que cette réflexion est en cours.

4. Intercommunalité, Réseaux et Partenariats

Rapport annuel 2025 sur le service public d'élimination des déchets (CCPF)

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : Présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (RPQS) arrêté par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre. La compétence étant intégrale à l'intercommunalité, le Conseil n'a pas à voter mais prend acte de sa transmission.
- **Débats & Échanges** :

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour faire part de sa démarche auprès du vice-président de la Communauté de Communes. Il indique relayer la colère et les griefs exprimés par des habitants, des artisans, des commerçants et des résidents secondaires concernant les fermetures des déchèteries tous les après-midi, y compris le vendredi et le samedi. Il a officiellement demandé un réexamen assoupli de ces plages horaires.

- **Prise d'acte** : Le Conseil Municipal prend acte formellement de la communication du rapport.

Révision du zonage d'assainissement de la commune de Toucy

- **Rapporteur** : Monsieur le Maire.
- **Exposé** : Bilan de la procédure engagée avec le bureau d'études Altereo : dispense de la MRAe le 16/03/2026, enquête publique tenue du 30 juin au 30 juillet 2026 sous la conduite de Mme Catherine SEMBLAT, commissaire enquêteur. Cette dernière a émis un avis favorable sans réserve le 07/08/2026. Le zonage révisé sera annexé au PLUi.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

5. Culture et Action Culturelle

Approbation du règlement intérieur et de la charte documentaire de la bibliothèque municipale

- **Rapporteur** : Nathalie FAURE.
- **Exposé** : Actualisation des outils juridiques de la bibliothèque municipale (4, rue de la Glaudonnerie) : gratuité de consultation, inscription formalisée, prêt de 15 jours renouvelables, procédures de relance, accès à l'espace numérique. La charte documentaire

définit la politique d'acquisition et de renouvellement des ouvrages dans le respect du pluralisme des opinions.

- **Vote** : Adopté à l'unanimité (23 voix Pour).

6. Travaux, Projets et Questions diverses

1. Réunion publique et schéma directeur d'assainissement :

M. Olivier MACARD et **M. Gérard PIESYK** sont d'accord sur l'opportunité d'organiser une réunion publique d'information pour expliquer aux Toucycois les conclusions du schéma directeur d'assainissement, les contraintes réglementaires et les impacts financiers potentiels sur les budgets.

Monsieur le Maire indique que des réunions techniques sont en cours avec les professionnels et que dès la stabilisation des scénarios techniques et des plans de financement, une réunion publique sera organisée.

2. Vision et projets d'aménagement du centre-bourg :

M. Gérard PIESYK questionne le Maire au sujet de déclarations tenues lors de récentes manifestations concernant les projets phares de la municipalité (notamment la rénovation des façades privées).

Monsieur le Maire apporte une clarification complète : il réaffirme l'ambition globale portée par l'équipe municipale qui concilie le traitement des micro-détails du quotidien (isolation acoustique des portes, propreté des marches, embellissement des locaux) et les grands projets structurants (assainissement, voirie, réaménagement urbain).

3. Lutte contre la Renouée du Japon (Plante invasive) :

M. Benoît COUPECHOUX déclare qu'il a constaté la présence de la Renouée du Japon sur le territoire de la commune et très récemment sur le chemin du tacot. Il souhaiterait que soit cartographiée sa présence afin de planifier la lutte contre cette plante invasive. Il demande qui serait responsable de cette mission. Il propose une planification sur cinq ans, cartographiée, avec une détermination du coût et du bilan annuel.

Monsieur le Maire indique que les citoyens peuvent engager ce repérage cartographique et géographique des foyers de la renouée et que les équipes techniques seront sensibilisées à la problématique de l'arrachage de cette plante, tout en soulignant qu'une action efficace devra être coordonnée au niveau départemental et avec les propriétaires privés.

4. Interventions de Madame Sonia CARREAU :

- **Commission Finances** : **Mme Sonia CARREAU** demande officiellement si une commission "Finances" sera planifiée très prochainement pour effectuer un bilan complet des finances communales au bout des six premiers mois de mandat. **Monsieur le Maire** et l'adjoint aux finances précisent qu'un arrêté des comptes a été fait au 31 août et confirment la tenue prochaine de cette commission.
- **Appel AMF / Protection Civile (Solidarité Incendies)** : **Mme Sonia CARREAU** transmet le communiqué de l'Association des Maires de France et de la Protection Civile diffusé fin juillet

relatif à la mobilisation pour soutenir financièrement les communes sinistrées par les feux de forêt de l'été.

- **Transmissions du Règlement Intérieur : Mme Sonia CARREAU** rappelle que l'article 3 de la délibération n° 2026-053 du 06/07/2026 prévoyait l'envoi du règlement intérieur à l'ensemble des conseillers municipaux et demande à ce qu'il soit renvoyé. La DGS confirme que le document est tenu à disposition et sera réexpédié aux élus qui en feront la demande.

5. Madame Raverdeau rappelle l'ouverture de la 50e Foire Exposition de Toucy cette semaine.

6. Lancement des réunions de quartier :

Mme Anne JAMAIS informe le conseil que le découpage de la commune en 4 zones de quartier est finalisé. La toute première réunion publique sectorielle de concertation avec les riverains de la zone 1 est programmée pour le mois de novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.